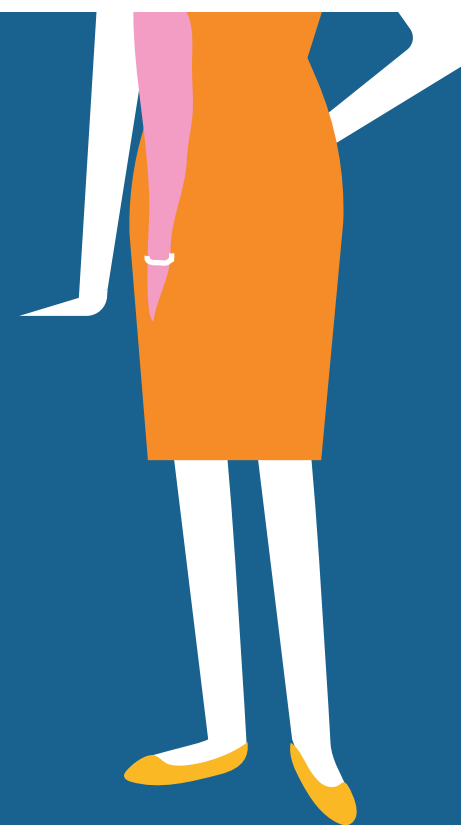


la lettre **DE L'OPAH** d'Angoulême



Contactez-nous !

05.45.38.93.16
amelioration.habitat@mairie-angouleme.fr

Des CHIFFRES clés

le bilan / les objectifs 2018 2022



225 personnes
reçus par SOLIHA



131 logements visités



25 propriétaires occupants ont bénéficié de subventions à hauteur de 60% du montant des travaux.

-> 133% des objectifs annuels

75 propriétaires occupants à accompagner dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

(soit 15 / an)



42 logements rénovés, en grande majorité des T3 et plus, ont été remis sur le marché locatif, avec des loyers maîtrisés.

-> 96% des objectifs annuels

175 logements locatifs rénovés à remettre sur le marché locatif.

(soit 35/an)



Le montant Total des Travaux générés par ce dispositif s'élève à 2 261 995 € TTC. Pour 1 062 646 € de subventions, et 48 % de consommation énergétique économisée.

Répartitions des subventions : 64% Anah, 16% Ville, 16% Grand Angoulême, 4% CD16.

6 754 250€ de subventions fléchées sur 5 ans pour réhabiliter le bâti ancien du cœur de Ville (Anah, Ville, Grand Angoulême, CD16).

Édito

La Ville d'Angoulême a instauré une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain** (OPAH – RU) sur le périmètre de son centre ancien et des quartiers Gare, Bel Air, l'Houmeau et La Grand Font : elle propose jusqu'en 2022 un dispositif d'accompagnement technique et d'aides financières pour la réhabilitation du parc privé. L'objectif est de permettre aux propriétaires occupants éligibles au dispositif de réaliser des travaux d'économie d'énergie, et aux propriétaires bailleurs de louer des logements rénovés à loyers modérés.

SOLIHA Charente est mandaté pour accompagner les propriétaires privés dans leur projet d'amélioration de leurs logements. Notre association réalise environ 1500 diagnostics annuels et 800 dossiers de demandes de subventions sur le Département.

Notre équipe dédiée à **l'OPAH RU** (chargée d'Opération, technicien du bâtiment, conseiller habitat ...) informe le propriétaire sur les différents dispositifs d'aides existants, réalise une visite technique des logements, conseille le propriétaire dans son projet de rénovation, constitue et suit les dossiers de demandes de subventions.

Rencontrez-nous !

Une Permanence se tient à l'hôtel de Ville tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Des ACTUS Habitat

A la une

Le 10 janvier dernier, Julien Denormandie, Ministre de la Ville et du Logement, les partenaires sociaux et le groupe Action Logement, se sont réunis pour annoncer la mise en place d'un plan d'investissement de 9 milliards d'Euros entre 2019 et 2022.

Cette enveloppe, déclinée selon 7 axes d'action, aura pour but entre autres, d'améliorer l'accès au logement des salariés les plus modestes et lutter contre l'habitat indigne :

- 2 milliards d'euros fléchés pour des travaux d'adaptation de logements de personnes âgées ou PMR.
- 1.5 milliards d'euros dédiés à la transformation de bureaux vacants en logements.
- 1 milliard d'euros investis pour améliorer les performances énergétiques des logements de propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une subvention de 20 000 € maximum pourra ainsi être allouée pour des travaux de réhabilitation thermique sous réserve qu'ils soient réalisés par une entreprise RGE.

Pour les propriétaires bailleurs de logements anciens loués à des salariés sous conditions de loyers et de ressources, un prêt bonifié d'un montant de 20 000 euros maximum pourra être consenti.

· 1 milliard d'euros pour remettre sur le marché locatif des logements dégradés, dédiés à des salariés.

SOLIHA SE MOBILISE :

Venez nous retrouver au Salon de l'Immobilier les 09 et 10 Mars 2019 - Espace Carat - ANGOULEME.

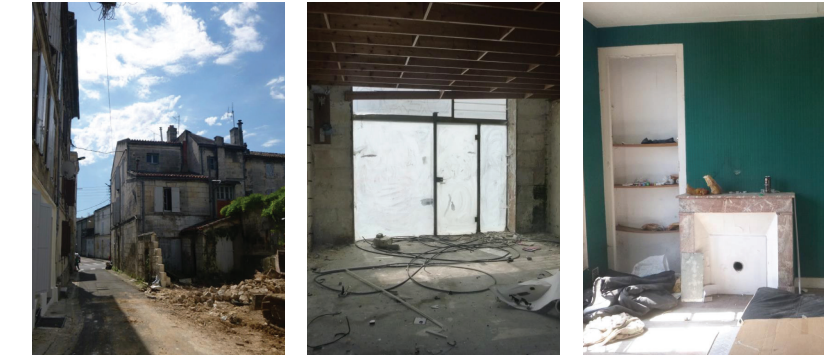


Du 11 au 16 Mars 2019, les associations SOLIHA organisent sur les territoires des événements afin de sensibiliser, informer et conseiller les ménages, sur les travaux de rénovation énergétique !

Un EXEMPLE de projet

Réalisation d'un projet bailleur

(au 152 Rue de Paris, 16000 Angoulême)



Avant Travaux :

Immeuble ancien très dégradé en R+2, avec Commerce au RDC, d'une surface totale de 165 m2.

Acquisition et frais : 126 500 €
Travaux TTC : 178 270 €
Total Investissement : 304 770 €



Après Travaux :

- Rénovation complète et réaménagement de l'ensemble en 3 logements.

- 3 T3 (de 48 à 62 m2) à loyers conventionnés « social » variant de 288 € à 357 €.

Les subventions :

Subvention Anah : 59 914 €
Subvention Ville d'Angoulême : 14 547 €
Subvention Grand Angoulême : 14 547 €
Subvention « coup de pouce » Grand Angoulême : 20 000 €
Total des subventions : 109 008 €